



Tempête en Beauce

Association régie par la loi de 1901

3 route de Beaugency

Chantôme, 41240 Binas

tempete_en_beauce@yahoo.fr

www.tempeteenbeauceassociation.fr

Le 26 octobre 2011

À Monsieur Claude Denis, président de la CCBL,
à Mesdames et Messieurs les élus délégués au conseil communautaire de la CCBL,
à Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux des 12 communes de la CCBL

Le conseil communautaire de la Beauce ligérienne va se réunir le 3 novembre 2011 à Mer. Au cours de cette réunion, il va se prononcer sur l'opportunité de demander au Préfet la création de deux zones de développement éolien : la ZDE des Monts Bouillon, la ZDE des Véneaux.

- Sur ce sujet qui crispe et qui divise la population, nous demandons à ce que le conseil communautaire se prononce à bulletins secrets.
- Nous espérons aussi que le conseil rejettera le projet : pas d'abstention mais un vote contre.

À de nombreuses reprises, notre association a eu l'occasion d'expliquer son opposition à tout projet éolien sur la CCBL. Vous connaissez notre argumentation : elle met en avant le risque de dégradation des paysages, le mépris du patrimoine, le préjudice aux riverains, le rendement médiocre et l'inefficacité écologique. Rappelons que la Loire est classée au patrimoine mondial de l'Unesco et que les deux ZDE projetées sont en zone de protection spéciale pour les oiseaux, en particulier les busards protégés au niveau européen.

Contrairement à ce que l'on voudrait nous faire croire, il ne s'agit pas ici d'écologie ou d'énergie renouvelable, mais de profits pour quelques-uns au détriment des paysages et du patrimoine de tous.

Le dossier comporte deux volets distincts.

1 - Projet de deux ZDE en Beauce ligérienne

- La première ZDE, dite des « Monts Bouillons », se trouverait sur les communes de La Chapelle-Saint-Martin et de Villexanton. Le maire de La Chapelle, après consultation de son conseil municipal, a donné un avis favorable. Le conseil de Villexanton ne s'est pas prononcé.
- La seconde ZDE, dite des « Véneaux », se trouverait sur les communes de La Chapelle-Saint-Martin, Maves et Mulsans. Les conseils municipaux concernés ont donné les avis suivants : La Chapelle, avis favorable ; Maves, avis défavorable ; Mulsans, avis défavorable.

Dans ces communes, les opinions sont très partagées. Trois pétitions ont été envoyées aux maires et aux préfets pour s'opposer à tout projet éolien. La première regroupe la presque totalité des électeurs de Villexanton, 114 signatures pour une population totale de 206 habitants ; la seconde regroupe 175 électeurs de La Chapelle-Saint-Martin, la troisième regroupe 216 signatures d'habitants majeurs de Mulsans sur une population totale de 416 habitants.

La loi Grenelle 2 impose de concentrer les éoliennes pour éviter le mitage du territoire. Chaque ZDE deviendra ainsi une zone sacrifiée. Croire que l'on pourra limiter et maîtriser le nombre d'éoliennes au sein d'une ZDE est illusoire. Bien au contraire, la création d'une ZDE permettra d'avoir des dizaines et des dizaines d'éoliennes de plus en plus hautes à proximité de chez soi.

... / ...

2 - Projet de permis de construire VSB

En décembre 2010, un projet de permis de construire a été déposé par la société VSB-Énergies-Nouvelles pour un champ de onze éoliennes de 100 mètres de haut sur les communes de La Chapelle-Saint-Martin (10 éoliennes) et de Villexanton (1 éolienne). Certaines sont situées à moins de 1000 mètres des habitations.

Ce projet se situe exactement sur la ZDE envisagée aux Monts Bouillons, ce n'est pas un hasard ! Il a suscité de nombreuses oppositions :

- 1 - Avis défavorables de quatre communes limitrophes : Maves, Mulsans, Suèvres, Talcy
- 2 - Sans avis pour deux autres communes limitrophes : Mer, Séris
- 3 - Trois pétitions opposées à tout projet éolien sur la CCBL (rappelées ci-dessus)
- 4 - Distributions de tracts, de cartes postales, manifestations à Villexanton, manifestation devant la préfecture de Blois.

Pour conclure, nous vous renouvelons notre demande de vous opposer à ces projets et d'être solidaires des habitants de La Chapelle-Saint-Martin, Maves, Mulsans, Suèvres, Talcy et Villexanton qui ont clairement exprimé leur opposition à tout projet éolien sur la communauté de communes.

Nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à nos salutations distinguées.

Marie-Christine Henriët
Présidente de Tempête en Beauce

Copie pour information au préfet de Région et au préfet du Loir-et-Cher